

# Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 19 janvier 2007

## Sommaire

Le procès des anciens dirigeants de Swissair ne permettra certainement pas d'expliquer la faillite de 2001. Le débat judiciaire a exclusivement pour but de déterminer d'éventuelles charges pénales. En revanche, le feuilleton de Bülach ne doit pas faire oublier les responsabilités politiques dans la faillite de la compagnie aérienne. (page 3)

L'initiative pour une caisse unique envisage à la fois la fin d'un système où les assureurs se disputent les clients, et un nouveau type de financement basé sur la capacité économique des assurés.

Jean-Daniel Delley (page 4) et André Gavillet (page 5) discutent ce deuxième volet et les questions qu'il soulève. DP reviendra ensuite sur la vraie fausse concurrence encouragée par le régime actuel ainsi que les avantages et les désavantages d'une seule caisse.

Migros s'offre Denner renforçant sa position à la barbe des convoitises étrangères (page 6). Les paysans suisses redoutent l'ouverture des frontières et le retrait de l'Etat (page 7). La Confédération pénalise les loteries suisses et menace leur mission d'utilité publique (page 9). Après le rapport Béguin, l'Université de Genève doit se réformer afin de mieux encadrer son évolution (page 10). Vaud cherche désespérément un(e) président(e) du Conseil d'Etat (page 11). Les autorités ne reconnaissent pas les stages de formation chez Coop (page 12). Les riches rentiers étrangers pourraient contribuer à l'essor des sports et de la culture de la Suisse (page 13). Pendant que les Grisons se préparent à accueillir le loup en protégeant les troupeaux de moutons, le Valais arme ses fusils pour le chasser (page 13). A coup de SMS, une campagne publicitaire consacre une nouvelle capitale du pays (page 14).

## Swissair: le droit au silence et le devoir d'expliquer

Alex Dépraz

Les premiers accusés du procès Swissair ont choisi de ne pas répondre aux questions du président du tribunal. Cette attitude n'est pas scandaleuse. Le droit de se taire fait partie des principes fondamentaux de la procédure pénale. Le cinéma américain se charge de le rappeler : aux Etats-Unis, la jurisprudence de la Cour suprême (l'arrêt «Miranda») impose depuis 1966 le rappel de ce principe à chaque personne qui se voit passer les menottes. Un accusé est présumé innocent et il appartient à l'accusation d'apporter les preuves de sa culpabilité. Le futur Code de procédure pénale suisse, actuellement débattu par les Chambres fédérales, enjoint aux autorités de poursuite de rappeler au prévenu lors de sa première audition qu'il peut refuser de faire des déclarations et de collaborer.

Le choix de se taire ou de répondre aux questions du juge pénal relève de la stratégie de défense. Dans les affaires de criminalité économique, il est souvent délicat d'apporter la preuve que l'accusé avait la conscience et la volonté de nuire aux intérêts d'autrui. En ne répondant pas aux questions, les accusés évitent de donner tout indice en ce sens. Leur intention devra être démontrée essentiellement sur la base de documents, ce qui ne sera pas une sinécure pour le ministère public. Les accusés prennent le risque que cette attitude perçue comme arrogante augmente encore un peu leur capital d'antipathie dans l'opinion publique, si toutefois c'est encore possible.

Le procès des anciens dirigeants de l'emblématique compagnie aérienne ne permettra certainement pas d'expliquer la faillite de 2001, vécue comme une tragédie nationale. Le débat judiciaire a exclusivement pour but de déterminer d'éventuelles responsabilités pénales. Une cour de justice n'est pas une thérapeute de groupe, surtout si on souhaite qu'elle fasse son travail dans la sérénité. Le film *Grounding* fut sans doute une meilleure catharsis. Le feuilleton judiciaire de Bülach ne doit pas faire oublier non plus les responsabilités politiques dans la faillite de Swissair. Le 17 novembre 2001, le Parlement se réunissait en urgence à la demande du Conseil fédéral. La majorité radicalo-démocrate chrétienne votait un crédit de presque 2 milliards de francs destiné au redimensionnement de l'aviation civile. L'opposition au principe de l'intervention fédérale était venue de l'UDC et des Verts. Le PS était lui divisé sur cette question, principalement en raison de l'absence de toute ébauche de plan social. Qu'en reste-t-il aujourd'hui que la compagnie nationale est devenue allemande ? Ceux qui ont pris cette responsabilité (les conseillers nationaux d'alors sont connus) ne peuvent garder le silence assourdissant qui est le leur. Ils ont le devoir de s'expliquer.

## Caisse unique, primes multiples

Jean-Daniel Delley

Quelle conséquence financière pour les assurés en cas de succès de l'initiative populaire pour une caisse maladie unique et sociale ? Le débat qui fait rage actuellement est surréaliste.

L'initiative prévoit que «la loi règle le financement de la caisse. Elle fixe les primes en fonction de la capacité économique des assurés». Il reviendra donc au Parlement de fixer les modalités concrètes de ce financement. Prétendre, comme les initiants, qu'une majorité des assurés paiera moins qu'aujourd'hui, ou au contraire, comme les adversaires de l'initiative, que les classes moyennes vont trinquer, relève de la pure prophétie autoréalisatrice: chaque camp projette ses propres préférences, sur la base de références purement imaginaires. Car le montant des primes dépendra de plusieurs facteurs inconnus: importance de la participation financière des pouvoirs publics, fixation ou non d'un plafond de revenu et de fortune pour le prélèvement des primes, maintien ou non du système actuel de subsides aux revenus modestes notamment. Le parti socialiste, conscient du peu de sympathie que rencontre la solution de primes calculées en fonction de la situation financière des assurés, suggère maintenant d'augmenter les subventions pour l'abaissement des primes. Une proposition qui est loin d'emporter l'adhésion de tous les partis et groupes soutenant l'initiative.

Le projet d'une caisse unique souffre à l'évidence de sa cohabitation avec le financement des primes selon le revenu. Une cohabitation qui risque fort de provoquer l'échec de cette nouvelle tentative de réorganiser l'assurance maladie obligatoire. Pour rappel, une précédente initiative postulant ce même mode de financement fût sèchement rejetée en 2003 par 73% des votants.

\*\*\*

## Le financement problématique de la caisse unique

André Gavillet

La première règle est celle du désenchantement. Il faut être sans illusion. Il n'y a pas de recette, pas de formule qui permette de stopper l'augmentation des coûts de la santé. Elle se poursuivra en raison de la démographie et de l'évolution de la médecine, et la hausse sera probablement plus rapide que celle des revenus. Le reconnaître, c'est désidéologiser le débat, le rendre utile, rechercher des convergences concrètes.

Les problèmes posés par l'initiative sont ceux de l'organisation, de la concurrence entre les caisses et celui du financement. Quelques remarques sur le financement - la tromperie de la pseudo-concurrence, en fait une chasse aux bons risques, devant être traité pour lui-même.

## **La capacité économique**

Comment tenir compte dans le calcul des primes de la capacité économique de l'assuré ? Pascal Couchepin, pour torpiller l'initiative, en donnait une interprétation littérale. Il faut réunir vingt milliards, ce qui correspond à la totalité des primes encaissées par toutes les assurances. C'est trois fois ce que rapporte l'impôt fédéral direct. Dites aux citoyens qu'ils auront à payer en primes l'équivalent de trois fois leur impôt fédéral et la cause sera entendue. Cet argument simpliste présuppose que la Confédération et les cantons qui subventionnent le paiement des primes des assurés les plus modestes n'interviendraient plus et que la totalité de l'effort social serait supporté directement par l'ensemble des assurés. Hypothèse politiquement absurde et contraire à l'esprit de l'initiative.

En posant comme principe que les primes continueront à être prises en charge totalement ou partiellement par la collectivité pour les assurés les plus modestes, serait-il possible d'élargir cet effort de manière à soulager les couches inférieures de la classe moyenne ? Les propositions présentées par les initiants sont riches en enseignements. Précisons d'abord qu'elles ne reposent sur aucun texte légal et que l'initiative confie au Parlement la transposition par la loi du souci d'adapter les primes à la capacité économique de l'assuré. Il est prévu tout d'abord d'exonérer les enfants et les jeunes en formation. Mesure simple et d'application facile mais, à moins qu'elle ne soit soumise à des conditions de ressources, sans effet de redistribution évident. En revanche une augmentation mesurée des primes de la catégorie la plus aisée ne permet pas à elle seule de financer un allègement significatif de la contribution de la classe moyenne inférieure.

Les simulations démontrent que, dans le cadre du système actuel, il n'y a pas de solutions vraiment satisfaisantes. La redistribution totale entre les assurés charge le système de manière excessive et elle est politiquement invendable. De plus les transferts de la catégorie aisée à la classe moyenne sont inopérants sans l'apport de fonds publics extérieurs.

## **Le financement public**

La conclusion évidente est que le cadre est trop étroit et que le financement public est insuffisant, ce que démontrent éloquemment les comparaisons internationales. Il exigerait un recours à la TVA. Et l'on retrouve le problème fondamental: celui des ressources affectées à notre sécurité sociale. La droite les refuse par peur des prélèvements obligatoires, et la gauche redoute de parler TVA quand bien même elle figure à son programme économique et européen.

Dans l'immédiat l'initiative pour une Caisse unique aide à prendre conscience du problème, le statu quo n'étant pas défendable.

## Migros s'offre Denner, cadeau volontaire

Yvette Jaggi

Même de détail, le commerce n'échappe pas à la mondialisation. Leader de la distribution suisse depuis près de 40 ans, la Migros, alerte octogénaire, fait une double démonstration de la perméabilité des frontières.

D'une part, elle s'emploie à convaincre ses homologues américaines et européennes de partager son «Engagement social» et de renoncer elles aussi à traiter avec des fournisseurs employant des enfants ou n'offrant pas un minimum de congés payés. Mission méritoire, surtout quand elle vise en premier le géant mondial Wal-Mart, bien connu pour fermer aussi bien les yeux sur les conditions de travail dans les fabriques chinoises (cf. Libération du 28 août 2006) que la porte aux syndicats tentant d'organiser son propre personnel.

D'autre part, en Suisse même, la Migros réagit aux pressions extérieures, momentanément exercées par les «hard discounters» allemands, Aldi et bientôt Lidl. Elle s'offre la plus grande chaîne de discount alimentaire helvétique, soit 435 magasins et 293 satellites exploités à l'enseigne Denner et vendant pour 2,6 milliards de francs par an d'articles de marque, tabac et alcool compris. Joli coup à un milliard, dont 700 millions payables de suite pour une participation de 70% au capital de Denner, dont le CEO actuel, Philippe Gaydoul, a moins de trois ans pour démontrer que le solde vaut bien une rallonge de 300 millions.

A qui profite la prime que constitue le rachat de Denner, numéro trois de la distribution helvétique? A la Migros d'abord, qui fait d'une affaire trois coups: elle verrouille patriotiquement le secteur discount; elle acquiert une chaîne offrant un assortiment aux trois quarts complémentaire du sien; elle maintient hors-jeu sa perpétuelle rivale, Coop, qui paye chèrement l'outrecuidance de lui avoir régulièrement tenu tête et même grignoté des parts de marché ces dernières années. Une bonne affaire aussi pour Denner, dont le fondateur Karl Schwenk se référait volontiers à Gottlieb Duttweiler tout en dénonçant l'amollissement de ses successeurs.

Parmi les autres bénéficiaires, temporaires tout au moins, figurent les fournisseurs suisses, agriculteurs et fabricants qui travaillent aux prix de notre onéreux «îlot de cherté», comme disent Doris Leuthard et les consommateurs purs et durs. Les salariés de Denner et les syndicats accueillent avec un certain soulagement la solution suisse, la Société des Employés de commerce (SEC) misant sur l'extension à Denner de la convention collective relativement favorable signée avec la Migros.

Quant aux consommateurs, ils escomptent des baisses de prix au détail. Le miracle ne se produira que si Migros et Denner acceptent de partager avec leurs clients l'amélioration de leurs marges que leur collaboration et l'accroissement de leur puissance d'achat devraient leur permettre de réaliser. Le tout avec la bénédiction attendue de la Commission de la concurrence.

## Le prix des paysans

Marco Danesi

Eleveurs, céréaliers et maraîchers de ce pays veulent bien basculer dans le XXIème siècle, mais à leur rythme. Un domaine sur trois a fermé ces quinze dernières années. Et les revenus se sont effrités, selon le rapport de l'Union suisse des paysans (USP). Pendant ce temps, les exploitations ont gagné en surface (50% en moyenne). Les rendements ont explosé : en cinquante ans un hectare de céréales a doublé sa production, alors qu'une vache donne davantage de lait qu'il y a trente ans (2/3 de plus). Techniques de sélections performantes et engrais surpuissants sont passés par là, provoquant la riposte des écologistes et des méthodes dites biologiques, ou du moins intégrées. L'agriculture a découvert la polyvalence. Elle est devenue multifonctionnelle : pourvoyeuse de carottes, fromage et viande en même temps que dépositaire du paysage (article constitutionnel accepté par le peuple en 1996 et loi sur l'agriculture entrée en vigueur en 1999).

Cette métamorphose, à la fois «spontanée» et télécommandée (sous l'impulsion des différents programmes agricoles élaborés par Berne, dont le dernier, PA 2011, est toujours en discussion aux Chambres fédérales), s'explique par la nécessité d'une production adaptée à la demande contemporaine, capable de satisfaire les exigences du commerce national et international, entre globalisation à la carte et protectionnismes farouches, ainsi que par la volonté de stabiliser, voire de baisser, les prix à la consommation. Sans oublier la nécessité de réduire des dépenses fédérales de plus en plus contestées.

Or, si tout le monde semble d'accord sur la nécessité du changement, les opinions divergent sur sa cadence, son ampleur, sinon sa nature (voir la position extrême affichée par Avenir Suisse misant sur le désengagement de l'Etat en faveur de paysans entrepreneurs seuls maîtres de leur sort ou l'accompagnement progressif prôné par le PSS en vue d'une restructuration raisonnable dans la perspective européenne). Et l'individualisme paysan, encouragé par des mesures gouvernementales parfois discriminatoires (en généralisant le système des paiements directs, la Confédération réoriente son aide vers le secteur laitier promis à un bel avenir européen au détriment des grandes cultures et notamment du sucre, Agriculture : Paysans de tout le pays unissez-vous, Tille Albert ( at ), DP n°1691, du 02 Juin 2006), génère désunion et fuite en avant. On le voit avec les producteurs de lait qui soldent déjà leur bien, aveuglés par la disparition des contingents.

C'est pourquoi un débat clarificateur sur l'avenir de l'agriculture suisse, en premier lieu dans le camp paysan lui-même, devient urgent. Entre l'acceptation pragmatique du bouleversement en cours, avec tous les freins et les garde-fous imaginables, chère à l'Union suisse des paysans (USP), et la résistance active au nom de la proximité alimentaire, plutôt de mise chez Uniterre, syndicat champion du développement durable, il y a la place pour une attitude animée par le désir de produire – les paysans ne sont ni des fonctionnaires d'Etat ni les héros déchus du plan Wahlen – en dehors d'un régime rigide, complexe et déséquilibré.

Car, malgré quelques succès éphémères comptabilisés à Berne (cf. ci-dessous) et loin de l'Union européenne et de ses avantages - adhésion ou accord de libre-échange peu importe en définitive – le commerce international laisse peu de place au rêve d'autonomie paysanne ou à la pérennité d'un passé à bout de souffle. C'est pourquoi, la paysannerie suisse devrait tout d'abord rediscuter, sinon abandonner, un système qui arrose indûment transformateurs et industriels de la branche agro-alimentaire aux dépens des producteurs (cf. Paysans : Dommages collatéraux des subventions agricoles , Albert Tille (at), DP n°1706, du 20 Octobre 2006). Un système, certes riche en paiements directs et subventions, mais qui les enferme également dans des coûts de production prohibitifs – via l'interdiction des importations parallèles notamment – tout en leur reprochant la vie chère qui sévit. Alors que la chute des coûts de production – réduits d'un quart en peu de temps – ne génère pas de baisse dans les rayons des supermarchés où les prix ont continué d'augmenter (plus de 10% depuis 1993).

### **Le Conseil des Etats freine PA 2011**

Forts d'une représentation aux Chambres fédérales – 12% des députés - qui excède leur effectifs réels - 3,8% des personnes actives (malgré l'introduction du système proportionnel en 1919 déjà, trop de cantons favorisent une forte présence des partis dominants, agraires dans certains cas, aux dépens des formations minoritaires, André Gavillet, DP n°1680) – les paysans ont réussi à freiner les ardeurs de la politique agricole de la Confédération (PA 2011), avec la bénédiction du Conseil des Etats. Les agriculteurs ont obtenu également le droit d'importer fertilisants et tracteurs, malgré l'opposition des chimistes et des constructeurs indigènes, ainsi qu'une rallonge budgétaire contre les réductions réclamées par le Département de l'économie.

## La Confédération étouffe l'utilité publique des loteries

Jean-Daniel Delley

Les 700 appareils Tactilo installés par la Loterie romande (LoRo) dans les cafés de la Suisse francophone sont des machines à sous et, à ce titre, exclusivement réservés aux casinos, comme le prescrit le droit fédéral. Cette décision de la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) risque d'être lourde de conséquence pour la Loterie romande, mais également pour sa cousine alémanique qui envisageait elle aussi d'en installer. En effet, cette version électronique de la loterie rapporte le tiers des recettes de la LoRo, soit 60 millions par an. Un recours auprès du Tribunal administratif fédéral est annoncé par la Loterie romande et les cantons romands.

Les recourants dénoncent une immixtion inacceptable de la CFMJ dans un domaine, les loteries, qui, prétendent-ils, relève de la seule compétence cantonale. Ils ont tort. La loi fédérale sur les loteries stipule que les loteries sont interdites ; les cantons peuvent néanmoins déroger à cette interdiction en autorisant des loteries dont les bénéfices servent exclusivement à des buts d'utilité publique ou de bienfaisance (art.3). Mais cette possibilité ne confère pas pour autant aux cantons le droit de définir ce qu'est une loterie. L'ordonnance fédérale sur les maisons de jeux attribue cette compétence à la CFMJ (chap.5). En dernière instance, le Tribunal fédéral tranchera.

L'évolution des jeux de loterie, en particulier leurs versions électroniques, rend de plus en plus tenue la différence entre ce type de jeu et les machines à sous. Réduites à ne proposer que leurs produits traditionnels sur papier, les sociétés de loterie verraient chuter leur chiffre d'affaire, et du même coup le volume de leur soutien aux milieux culturels, sociaux et sportifs.

Dans ce conflit de frontières, c'est en réalité l'usage des bénéfices engendrés par les jeux de hasard – jeux de table, machines à sous comme loteries – qui est en jeu. En ouvrant le marché des casinos à des opérateurs privés et en accordant des concessions à ces seuls opérateurs, intéressés par la rentabilisation du capital investi, le Conseil fédéral a commis une erreur de taille. En privant maintenant les loteries de produits attractifs, Berne prend le risque d'étouffer leurs missions d'utilité publique et de bienfaisance. La Confédération pourrait redresser la barre si les nouvelles concessions de casinos qu'il est question d'attribuer l'étaient à des sociétés de loterie, complètement écartées de ce marché jusqu'à présent. Et, à l'échéance des concessions actuelles, rouvrir le débat : opérateurs et bénéfices privés ou opérateurs sans visée lucrative, au service de l'utilité publique ?

## L'Université de Genève cherche un habit à sa taille

Jean-Daniel Delley

Les turbulences qui ont agité l'Université de Genève au printemps dernier peuvent donner lieu à des lectures fort différentes. Sur le moment, les médias ont su faire monter le soufflé, d'autant plus facilement que les autorités universitaires n'ont guère brillé dans leur manière de communiquer: les découvertes successives de malversations comptables et la dénonciation d'autres irrégularités, les rumeurs et accusations non étayées pouvaient faire croire à une Alma mater peuplée de filous cupides.

Le rapport d'enquête générale de Thierry Béguin calme le jeu. S'il y a eu des négligences, de la légèreté dans le respect des règles administratives, c'est le plus souvent pour la bonne cause: résoudre des problèmes auxquels le corset réglementaire empêche de donner des réponses. Le goût du lucre et les falsifications qu'il suscite restent exceptionnels. Pour le surplus, les faits incriminés datent d'avant 2004 et la situation comptable s'est améliorée.

Par contre l'enquêteur général dresse un tableau calamiteux du fonctionnement de l'institution. Le rectorat, certes renforcé par la loi de 1995, dispose d'une administration très étoffée, mais dont les différents services aiment à jouer leur propre partition plutôt qu'ils ne collaborent. Le directeur administratif commande un audit sans en informer les membres du rectorat. Les facultés, coupées organisationnellement du rectorat, font de la résistance. Et lorsque l'une d'elles demande l'appui du rectorat pour régler un problème, ce dernier se dérobe. L'absence d'un véritable pouvoir de décision, au centre comme dans les facultés, ne garantit ni l'exercice des droits ni le respect des devoirs des membres de la communauté universitaire. Bref l'Université a grandi sans que son habit réglementaire et ses structures ne suivent cette évolution. Pourtant l'institution, relève M. Béguin, est «très bien notée sur le plan international, riche de talents individuels et d'équipes de chercheurs inventifs qui trouvent des financements considérables». On imagine les atouts supplémentaires d'une Université qui ne dilapiderait pas une partie de ses énergies dans des querelles internes !

Mais l'Université n'est pas seule à se compliquer la vie. Au fil des années, le Grand Conseil a accumulé sans souci de cohérence des couches successives de dispositions légales. De son côté, le Département de l'instruction publique et le gouvernement dans son ensemble ont négligé de prendre en compte le constat de l'audit global de l'Etat, imposé par une votation populaire, et qui en 1996 déjà diagnostiquait les lacunes dont on reparle aujourd'hui.

Reste à espérer que le projet de loi concocté par la commission présidée par Ruth Dreifuss proposera un véritable statut d'autonomie pour l'Université et une répartition des compétences à l'interne qui préservent la liberté de l'enseignement et de la recherche tout en assurant un fonctionnement efficace de l'institution. Et surtout que ce projet ne fasse pas les frais des disputes politiques dont Genève est si friande.

## Conseil d'Etat vaudois: une présidence non désirée

Yvette Jaggi

Les Vaudois entretiennent un curieux rapport à l'autorité. D'une part, ils vouent un respect sincère aux formes et insignes du pouvoir. D'autre part, ils se méfient des personnalités qui le détiennent et pourraient en abuser.

Dans ce contexte, l'institution, voulue par la nouvelle Constitution, d'une présidence du Conseil d'Etat, pour toute la durée d'une législature prolongée à cinq ans, a beaucoup pour déplaire. D'abord, cela ne se fait nulle part ailleurs: tous les gouvernements cantonaux se contentent, à l'instar du Conseil fédéral, d'avoir un président de l'année. La mécanique bien rodée du tournus prévient toute velléité d'action politique à moyen terme; en outre, elle procure pendant un an à l'un des membres du collège le plaisir de faire son choix parmi les représentations non obligées et l'illusion de s'inventer un style présidentiel, voire de marquer son passage par quelques déclarations ou gestes plus ou moins mémorables. Ensuite, les présidences fixes, c'est juste bon pour les communes, qui compensent leur faiblesse relative en s'offrant un roitelet local, auquel la loi attribue des compétences dangereusement étendues aux yeux de l'Etat.

Obsédés par le spectre du «syndic cantonal», les constituants ont pris une demi-mesure, privant le président permanent du Conseil d'Etat de la légitimité que lui aurait procurée une élection par le peuple. A dire vrai, le mode de désignation choisi, par les pairs en même temps que l'attribution des départements, offre de meilleures garanties de sérénité et d'efficacité, même s'il fleure bon la cooptation, ou la reconnaissance de la majorité.

Même un peu décrédibilisée par ses concepteurs, l'institution de la présidence non tournante continue de susciter scepticisme et méfiance. Ainsi la commission du Grand Conseil chargée de l'examen du projet de nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat a bien siégé, tenant pas moins de cinq séances entre le 11 avril et le 19 juin 2006. Sept mois plus tard, le président de la commission, Armand Rod, ex-candidat à la candidature radicale pour le gouvernement cantonal, n'a toujours pas trouvé le temps de déposer son rapport. Même si un magistrat lui a peut-être signifié qu'il était urgent d'attendre, il devrait savoir que la nouvelle loi entre en vigueur au début de la législature 2007-2012, le 1er juillet prochain, après les élections cantonales de mars-avril. Dans l'intervalle, un Grand Conseil en sursis décidera de l'organisation du futur gouvernement dont la composition et la majorité seront déjà connues. Débat biaisé en perspective.

D'autant que les résistances viennent de haut. Les trois personnes qui peuvent prétendre à la future présidence souhaitent manifestement garder leur département actuel. Dans ces conditions, la mission présidentielle - assurer la cohérence de l'action gouvernementale, coordonner l'activité des départements et veiller à leur bon fonctionnement - représentera plus une surcharge qu'une incitation à voir plus loin et plus large. Dommage.

## Les stages chez Coop comptent pour beurre

Jean-Daniel Delley

Coop se lance depuis peu dans une expérience intéressante. Sa filiale vaudoise a engagé 18 jeunes entre 15 et 18 ans, rebutés par l'école mais désireux de travailler. La formation se déroule essentiellement dans les rayons et les dépôts des magasins, dix mois durant pour un salaire mensuel de 800 francs. Ces jeunes suivent des cours organisés à l'interne, un jour pas semaine seulement. A l'issue du contrat, les participants peuvent être embauchés comme employés non qualifiés ou, s'ils ont acquis des qualifications suffisantes, entreprendre un apprentissage.

Cette action ne relève pas de la philanthropie. Le grand distributeur réagit à une pénurie de main-d'œuvre qui ne va que s'accroître de par l'évolution démographique. Mais il offre aussi une chance à des jeunes de mettre le pied dans le marché du travail, même si c'est par la petite porte. A l'heure où la Conférence suisse des institutions d'action sociale met en lumière l'ampleur de la pauvreté et du chômage des jeunes, cette option minimaliste n'est pas à négliger.

Pourtant l'officialité de la formation regarde cette expérience d'un œil critique. La loi fédérale sur la formation professionnelle charge la Confédération, les cantons et les organisations d'employeurs de veiller en commun à la qualité de cette formation. Coop est soupçonnée de rechercher une main-d'œuvre bon marché. C'est pourquoi ce stage au sein de Coop n'est pas reconnu dans le cursus de formation: un jeune quittant cette entreprise à l'issue de cette période perdra près d'une année dans son parcours officiel de formation. La loi, c'est la loi. Mais les voies de l'intégration au monde du travail sont multiples.

## Culture, sport et forfait fiscal

Jacques Guyaz

Le sport spectacle est à la peine en Suisse romande pendant que les forfaits fiscaux prospèrent. Les deux clubs lausannois de foot et de hockey inaugurent une formule originale : les sociétés anonymes sans administrateurs et parfois sans président: vaincus par la fatigue, la maladie ou le stress, ces messieurs ont démissionné les uns après les autres. A Genève les clubs sont en meilleur état, mais ils vivent tant bien que mal, sans sponsors d'importance. A Fribourg le glorieux Gottéron périclite lentement. Seuls Christian Constantin à Sion et Sylvio Bernasconi à Neuchâtel, entrepreneurs retors, conquérants et boulimiques, entretiennent la flamme.

Pendant ce temps la Loterie romande se voit privé des recettes du Tactilo par la commission fédérale des maisons de jeux. Certes la bagarre juridique durera encore un bon moment, mais si cette décision devait être confirmée, c'est au bas mot 60 millions de moins pour la culture et le sport en Suisse romande.

Les forfaits fiscaux pour quelque 3500 familles de riches étrangers sont au cœur de l'actualité. Imposition dérisoire, faible contribution aux revenus cantonaux, moins de 2% dans le canton de Vaud et à Genève, mais dégât maximal en termes d'image de marque pour le pays. Et si leur forfait fiscal incluait un petit supplément pour alimenter un fond destiné à financer le sport d'élite et la culture dans nos cantons ? En venant en Suisse, ces riches étrangers ont déjà montré leur absence de responsabilité sociale à l'égard de leur pays d'origine. On pourrait au moins les solliciter pour qu'ils se montrent un tout petit peu solidaire vis-à-vis de leur pays d'accueil.

\*\*\*

## Frère loup, loup garou

JD

La réapparition du loup en Suisse divise l'opinion. La population urbaine est largement favorable à la présence d'Isengrin, alors que les habitants des zones alpines se montrent plus réservés, voir même hostiles.

Pourtant la cohabitation est possible et peut même devenir un argument touristique de poids. Aux Grisons, le dialogue entre les éleveurs de moutons et les autorités a conduit à un concept de protection des troupeaux efficace, réduisant les dommages à un minimum supportable. Le Valais par contre se refuse à admettre celui qu'il considère comme un intrus. Plutôt que de mettre en place les mesures de protection, les autorités et les éleveurs attendent avec impatience que le loup dévore les 35 animaux qui lui sont octroyés durant une période de quatre mois pour sonner l'hallali. Quand ils n'anticipent pas le délai et le quota, au mépris de la loi, comme cela s'est passé cet automne.

## Choisir la ville capitale: un choix culturel

Daniel Marco

Au début du mois de janvier, s'est développée une campagne de publicité à la mode. Elle consiste à coller des affiches les plus grandes possible (sur les panneaux publicitaires prévus à cet effet bien sûr !); affiches au contenu énigmatique que le promeneur chaland ne comprend que bien plus tard après la première lecture (s'il comprend !).

On pouvait lire sur fond rouge «La Suisse élit une nouvelle capitale» avec les blasons de quatre villes: Zurich, Berne, Bâle et Genève. Un slogan accompagné sur d'autres affiches d'annonces telles que: pour Zurich «La capitale économique doit être la capitale» ou pour Genève «La capitale du monde doit être la capitale»; le reste à l'avenant! Finalement le résultat du vote (sic !) qui se faisait par SMS est le suivant:

1. Bâle 42.4%
2. Zurich 41.9%
3. Berne 12.7%
4. Genève 2.9%

Ont participé à ce show publicitaire dit moderne:

Le groupe Affichage, se disant leader de la publicité extérieure en Suisse, dont la société d'affiches SGA fait partie.

L'agence de publicité zurichoise Publicis.

Le magazine Surprise, distribué dans les rues de la ville gagnante, auquel Affichage a fait don du produit net des votes SMS.

Il est aussi possible de lire sur le site de cette aventure des extraits de la presse et des blogs sur cette campagne. Une lecture édifiante et accablante. Dans tout ce fatras, rien ! Le vide sidéral sur l'essentiel: la culture.

C'est par sa fonction culturelle que se définit également une véritable capitale; fonction dont la valeur est surtout qualitative et qui ne dépend pas de la présence de centres de pouvoir, généralement bureaucratiques; ni d'une prédominance démographique, économique: comme pour Zurich et Bâle; ou administrative dans le cas de Berne, politico-internationale pour Genève. Ni même de quelque uniformité ou cohérence, fussent-elles ethniques ou de population: Suisse alémanique, romande, italienne ou romanche. On peut évidemment y retrouver ces différents éléments mais, quand bien même ils seraient réunis, ils ne suffisent pas à qualifier une ville de «capitale».

En Suisse, si les critères relevant de la culture devaient guider le choix d'une capitale, aucune des villes prises en compte par les publicistes, déficitaires en la matière, ne pourraient être choisies. Il faudrait sans doute élargir le choix à Lucerne, Lausanne, Lugano, etc.; mais cela ne suffirait pas.

Devant la fragilité culturelle des villes de ce pays on pourrait envisager le retour aux origines: une rotation de la fonction de ville capitale: tous les quatre ans, on change !